

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2023–2024

12 FÉVRIER 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Premier appel à projets du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires»..	3
1.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Concrétisation du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires»	4
2	Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Conséquences financières de la chute accélérée de la «clé élèves» en Fédération Wallonie-Bruxelles» (article 78 du règlement)	6
3	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	10
3.1	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Masterplan des infrastructures non scolaires»	10
3.2	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Recrutements au sein des services de l'aide à la jeunesse (SAJ), des services de protection de la jeunesse (SPJ) et des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)»	12
3.3	Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Précarité menstruelle dans l'enseignement supérieur»	15
3.4	Question de Mme Marie Borsu, intitulée «Soutenir l'agriculture locale par l'école»	16
4	Ordre des travaux	19

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 17h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Premier appel à projets du plan d’investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires»

M. Yves Evrard (MR). – Le premier appel à projets du plan d’investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires a été un véritable succès: pas moins de 481 candidatures ont été introduits, représentant une demande de subvention de près de 1,4 milliard d’euros, et ce, pour une enveloppe initialement prévue de 300 millions d’euros.

Parmi les dossiers, 298 concernent des chantiers de rénovation, tandis que 183 portent sur des chantiers de démolition et reconstruction. D’un point de vue géographique, 102 projets émanent d’établissements situés en Région bruxelloise et le reste provient d’établissements situés en Wallonie.

Lors de nos travaux en commission, Monsieur le Ministre, vous avez indiqué que l’un des premiers constats que dressaient vos services portait sur la taille importante des dossiers introduits. Je m’en réjouis, car il s’agit là d’une recommandation formulée dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires, à savoir permettre une intervention globale sur les établissements, sans morceler les chantiers, en vue d’une plus grande efficacité.

Vous avez également annoncé que l’administration devait analyser les dossiers et les prioriser et qu’elle devait fournir une liste au gouvernement dans le courant du mois de janvier ou de février 2024. Nous y sommes!

Ainsi, pouvez-vous faire le point sur l’état de maturité de ce dossier? Les porteurs de projets ont-ils déjà été informés des suites réservées à leur demande de subvention? Quelles sont les échéances prévues pour la liquidation des moyens? Enfin, qu’en est-il également de la création du comité d’accompagnement prévu pour aider les pouvoirs organisateurs qui bénéficient de fonds publics?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L’administration est toujours en train d’analyser les résultats du premier appel à projets. L’opération prend plus de temps que prévu en raison du nombre et de la complexité des dossiers déposés. J’espère néanmoins

soumettre la liste à l'avis de la Commission inter-caractère (CIC) et à l'Inspection des finances (IF) d'ici la fin du mois afin de faire valider les propositions par le gouvernement dans le courant du mois de mars. Les pouvoirs organisateurs seront alors prévenus de la suite donnée à leurs dossiers.

Monsieur le Député, vous comprendrez que, sans liste des dossiers priorisés, il ne m'est pas possible d'envisager un calendrier précis pour la liquidation des fonds. Je ne pourrai répondre à cette question qu'une fois la liste validée.

Le comité d'accompagnement sera mis sur pied dès que les premiers dossiers auront été retenus, afin d'assurer un accompagnement tout au long de la construction du projet. La création de ce comité ne nécessite aucune action de ma part, puisqu'elle intervient au sein de l'administration elle-même.

M. Yves Evrard (MR). – C'est un chantier phare de la législature et il n'en est qu'à ses débuts. D'ailleurs, j'ai souvent dit que le plus dur restait à venir dans la mise en œuvre de ces projets, notamment en raison des financements qui devront être dégagés.

Au regard de l'ampleur des demandes rentrées, je comprends cependant que cela prenne un peu plus de temps que prévu, d'autant plus que le logiciel qui devait opérer la présélection des dossiers n'a pas pu être mis en service. À cet égard, je reviendrai vers vous, Monsieur le Ministre, lors de la deuxième phase pour voir s'il est possible d'accélérer le lancement de ce logiciel.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Concrétisation du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires»

M. André Antoine (Les Engagés). – Dans le cadre du Plan de relance européen, le gouvernement a lancé un appel à projets afin de permettre aux écoles d'obtenir un financement et des subventions exceptionnelles pour la rénovation des bâtiments scolaires. Les projets des candidats devaient répondre à différents critères: le respect de la transition climatique, et ce, en vertu du règlement européen sur la neutralité climatique; la transition environnementale ou le respect de l'environnement dans lequel sont implantés les bâtiments; l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre; la prise en compte des évolutions pédagogiques; l'accessibilité des bâtiments.

Le 23 juin 2022, le gouvernement a approuvé une liste de 149 dossiers prioritaires, sélectionnés parmi environ 750 demandes introduites. Au total, plus de 570 écoles ont introduit un dossier pour bénéficier d'une aide ou d'un financement de chantier de rénovation ou de construction. L'ensemble des dossiers retenus représente un montant de plus de 700 millions d'euros, soit bien plus que le budget alloué par l'Union européenne. Si je suis bien informé, 20 % des moyens iront au réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 45 % au réseau de l'enseignement officiel et environ 35 % au réseau libre.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous dresser un état précis de la situation? Combien de dossiers ont-ils été abandonnés? Combien de chantiers ont-ils démarré dans chacune de nos provinces?

Parmi les projets retenus et les dossiers finalisés, observez-vous une majoration des coûts avancés lors de la sélection? Pour rappel, ces montants additionnés correspondaient à un budget moyen de 1 820 000 euros. Cette moyenne est-elle exacte ou a-t-elle évolué en raison de la hausse du coût des matériaux et de la main-d'œuvre? Le cas échéant, j'imagine que, dans le cadre d'une enveloppe fermée, le pouvoir organisateur devra y faire face.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, avant de dresser l'état des lieux du projet que vous mentionnez, je tiens à rappeler sa particularité. En effet, les dossiers, tous de grande ampleur, doivent être terminés pour la fin du mois de juin 2026.

Le décret du 27 avril 2023 relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (décret «Milliard») permet aux pouvoirs organisateurs de démarrer le chantier sans que l'accord ferme de subventionnement ait été octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette deuxième particularité est liée à la première puisqu'elle a pour objectif de ne pas freiner l'état d'avancement des dossiers.

En conséquence, nous avons une vision moins claire de l'avancement de certains projets. En effet, certains chantiers ont démarré sans que l'administration en ait expressément été informée. Nous pouvons donc raisonnablement penser que certains chantiers sont en cours sans que nous soyons au courant. Il m'est donc compliqué de vous indiquer de manière exhaustive quel est leur nombre et quelles sont les provinces concernées. Pour ma part, j'ai connaissance d'une dizaine de chantiers en cours.

Cette absence de vision claire ne constitue cependant pas un problème, puisque l'administration suit le planning prévisionnel de chaque projet et relance régulièrement les pouvoirs organisateurs qui ne seraient pas revenus vers elle, et ce, afin de connaître l'état d'avancement exact, mais aussi afin de détecter d'éventuels retards.

À ce jour, l'administration a été notifiée de l'abandon de quatre dossiers. Concernant les dossiers déjà traités par l'administration, six d'entre eux ont déjà obtenu un accord ferme. Cela signifie que le marché de travaux a été attribué et contrôlé. De plus, 19 autres dossiers sont en cours de contrôle au sein des services de l'administration en vue de l'accord ferme.

Ces derniers mois, nous constatons une importante accélération en ce qui concerne la remise des dossiers. Celle-ci devrait encore s'accroître dans les mois à venir, puisque l'échéance que j'ai rappelée tout à l'heure approche. Les délais moyens de réalisation des chantiers retenus sont estimés à plus ou moins 18 mois. Par conséquent, tous les dossiers devront avoir atteint le stade d'attribution des marchés de travaux d'ici le début de l'année 2025, sans quoi il sera compliqué de rattraper le retard.

À ce jour, aucune augmentation non couverte n'a été constatée concernant les coûts. Je vous rappelle que les pouvoirs organisateurs bénéficiaires pouvaient bénéficier d'un emprunt à taux zéro, sur lequel ils avaient droit à une majoration de 15 % pour couvrir les augmentations. À ce jour, cette majoration semble suffisante.

Pour finir, concernant la récupération des dossiers non retenus dans le cadre du Plan de relance européen lors des appels à projets liés au décret «Milliard», je n'ai pas encore d'information à ce sujet, puisque le premier appel à projets découlant de ce décret n'a pas été encore totalement traité par l'administration et que les dossiers retenus ne sont pas encore connus.

M. André Antoine (Les Engagés). – Cela rejoint mes préoccupations. En effet, pour certains dossiers, il y a un risque de ne pas être dans les délais. Le parcours est semé d'embûches; ce n'est pas faute de bonne volonté de la part des pouvoirs organisateurs. Il suffit que la délivrance du permis de bâtir prenne du retard ou que la désignation d'un architecte soit contestée. J'avais interrogé Mme Turtelboom, autrefois membre de la Cour des comptes européenne, et elle avait laissé entrevoir une éventualité de prolongation, sans doute nécessaire pour les pays de l'Est.

Par ailleurs, l'abandon de quatre dossiers n'a donc pas engendré une redistribution des fonds.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Rien n'a encore été décidé en la matière. Si d'autres abandons interviennent, il faudra envisager une redistribution. Le problème se situe au niveau des contraintes du calendrier.

M. André Antoine (Les Engagés). – À titre d'exemple, pour les crèches, la redistribution devrait avoir lieu ce mois-ci, sinon le délai sera dépassé. Par conséquent, Monsieur le Ministre, vous devriez prendre une décision pour ne pas perdre ces crédits, ce qui serait regrettable compte tenu de l'état des bâtiments scolaires.

2 Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle

sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Conséquences financières de la chute accélérée de la «clé élèves» en Fédération Wallonie-Bruxelles» (article 78 du règlement)

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, selon les derniers indicateurs de l'enseignement, près de trois élèves sur dix ne fréquentent plus les établissements scolaires francophones à Bruxelles. Ce phénomène interpellant s'est accentué ces dernières années et concerne même certaines provinces wallonnes, comme le Brabant wallon, où les élèves semblent migrer vers des écoles flamandes ou dans des communes frontalières. La cause de cette tendance n'est autre que le manque d'attractivité des écoles francophones, qui est elle-même due à différents motifs: l'état des bâtiments scolaires, le manque de professeurs de langue en immersion, la pénurie d'enseignants dans plusieurs disciplines, voire la réputation discutable de certains établissements aux yeux des parents confrontés au choix d'une école de confiance.

Vous avez précédemment annoncé la constitution d'un groupe de travail consacré à cette problématique. Alors que la fin de la législature approche, quelles sont ses conclusions quant aux origines de la baisse de popularité de nos établissements et, surtout, quant aux remèdes identifiés et mis en œuvre à ce jour? Quels sont les moyens humains et financiers développés par votre gouvernement pour contrer la chute du nombre d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles? J'ajouterais que les départs vers des écoles néerlandophones ne sont pas le seul facteur à prendre en compte; la scolarisation à domicile est également en hausse, de même que les inscriptions dans des écoles privées.

Cette évolution est évidemment fâcheuse pour la réputation de notre système éducatif, mais aussi et surtout pour nos finances communautaires. Selon d'anciennes analyses établies dans le cadre de précédents débats budgétaires, nous devrions perdre quelque 338 millions d'euros d'ici 2030. Les dernières données disponibles doivent-elles nous faire craindre une détérioration encore plus importante? Rappelons que tout recul de 0,1 % entraîne une perte de 21,7 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien entendu, l'inflation fera encore gonfler ce montant. Entre 2023 et 2024, la «clé élèves» est passée de 41,80 % à 41,18 %. Qu'en est-il pour les cinq prochaines années, selon les spécialistes?

Le problème est d'autant plus aigu que le coefficient d'adaptation démographique (CAD) a également diminué de 0,0062 par rapport à 2023. Enfin, la «clé IPP» continue de fondre, passant de 34,09 % à 33,9 %. Autrement dit, toutes les variables qui déterminent nos recettes sont en diminution. La situation est donc extrêmement tendue, pour ne pas dire catastrophique.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, je sais que ce thème vous tient à

cœur. Nous avons déjà fait le point sur cette question à la fin de l'année dernière, dans le cadre de la commission en septembre 2023, et lors des travaux budgétaires.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a très peu de prise sur ces dynamiques démographiques qui sont prépondérantes dans l'évolution de la «clé élèves». Je remarque que ces évolutions suscitent un regain d'intérêt depuis la déclaration du président français sur son ambition de «réarmement» démographique face à la faiblesse de la natalité en France. Cette déclaration a été suivie d'articles dans notre presse nationale, qui ont mis en évidence une diminution de la natalité en Belgique. Certains articles ont souligné que la natalité diminuait plus rapidement en Wallonie qu'en Flandre, raison pour laquelle la proportion des jeunes francophones de 6 à 17 ans diminue plus rapidement que celle des jeunes Flamands. C'est cette évolution démographique qui explique dans une certaine mesure la diminution de la «clé élèves» de la Fédération, et non les mouvements de population scolaire.

Un groupe de travail du ministère poursuit ses analyses afin de surveiller et d'identifier les causes de la dégradation de la «clé élèves» en dehors des impacts démographiques. Il a formulé des propositions dont l'une vise notamment à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire et la lutte contre le décrochage. Cette réflexion ainsi que d'autres analyses se poursuivent, en lien avec les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence, et pour lesquelles je vous invite à interroger la ministre Désir.

Il est possible d'estimer l'impact de la démographie sur la «clé élèves», c'est-à-dire l'impact inéluctable qui résulte des projections démographiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) et que nous appliquons au nombre d'élèves de 6 à 17 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Flandre. Sur la base de ses dernières prévisions, la dégradation de la «clé élèves» représenterait 262 millions d'euros, entre 2024 et 2030, par rapport à un scénario où la «clé élèves» de 2024 resterait inchangée jusqu'en 2030.

Un même calcul peut être réalisé pour le CAD, lequel est exclusivement lié aux tendances démographiques des jeunes de moins de 18 ans. Ce calcul aboutit à une moindre croissance des recettes de 219 millions d'euros d'ici 2030. Un impact négatif qui touchera également la Flandre puisque le CAD est un facteur identique pour le calcul des recettes de la Fédération et de la Flandre. Ces dynamiques pour la «clé élèves» et le CAD illustrent bien les tendances démographiques évoquées en introduction.

Il faut également souligner que cette moindre augmentation des recettes s'accompagnera d'une moindre augmentation – voire d'une diminution – des dépenses de financement de notre enseignement. En effet, comme vous le savez, les écoles de l'enseignement obligatoire sont financées en enveloppe ouverte. Les derniers indicateurs de l'enseignement présentaient ainsi une estimation du coût moyen

d'un élève allant jusqu'à 9 000 euros, ce coût étant encore largement supérieur pour l'enseignement spécialisé ou en cas de redoublement.

Le coût permet donc de relativiser l'impact de la diminution d'un élève sur la clé «élèves», qui peut être estimé à 8 000 euros si l'élève sort de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à 13 700 euros s'il sort de l'enseignement francophone pour s'inscrire dans l'enseignement flamand.

Enfin, vous abordez la «clé IPP»: les estimations d'évolution de cette clé sont réalisées par le SPF Finances, et nous ne disposons pas de la méthodologie de calcul, qui se base sur les recettes de l'impôt sur les personnes physiques (IPP). Selon les dernières estimations transmises, cette clé serait relativement stable, sans impact majeur sur l'évolution de la dotation IPP de la Fédération qui, pour rappel, représente environ un quart de ses recettes.

M. André Antoine (Les Engagés). – Concernant le CAD, on voit que l'indice de fécondité féminine est passé de 2,11 à 1,56 enfant. Le chiffre de 2,11 est l'indice qu'il faut atteindre pour garder le même nombre d'enfants dans notre population. On voit dès lors que la chute est vertigineuse. Cela n'est pas propre à notre pays puisque l'Italie et la Russie ont même des indices négatifs, tandis qu'en France le terme de «réarmement», expression un peu curieuse, a été utilisé.

Pour la «clé élèves», il y a une solution que j'aimerais vous suggérer: pourquoi ne pas conclure un accord de coopération avec les Régions pour que celles et ceux qui choisissent l'enseignement en alternance, notamment à travers l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), soient inscrits auprès d'un établissement scolaire? Avec cette solution, vous récupéreriez un grand nombre d'élèves, quitte à ce que l'établissement scolaire procède à des vérifications et des validations de compétence. En procédant de la sorte, vous allez flatter votre chiffre.

Enfin, sur la «clé IPP», je ne suis pas tout à fait aussi optimiste que vous, car elle se tasse, d'autant plus que la population globale de la Wallonie diminue par rapport à celle de la Flandre. Si la population totale atteint 11 500 000 personnes au niveau belge, la Wallonie est restée à 3 600 000 habitants. Il y a donc cette particularité, qui représentera un enjeu de 500 millions d'euros pendant la prochaine législature.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

3.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «*Masterplan des infrastructures non scolaires*»

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, lors de nos travaux budgétaires, vous nous avez présenté les grandes lignes du *masterplan* des infrastructures non scolaires. Cette stratégie d'investissement pluriannuel vise à conjuguer les objectifs de transition climatique et énergétique du parc immobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur la base notamment de la Déclaration de politique communautaire, des réglementations régionales, du contrat d'administration du ministère et du plan transversal de transition écologique. Le coût de la première phase, qui se terminera en 2030, nécessitera un besoin de préfinancement évalué à 180 millions d'euros. À cet égard, les votes des projets budgétaires et du décret-programme, en décembre dernier, ont permis au Service général du patrimoine et de la gestion immobilière (SGPGI), un service administratif à comptabilité autonome (SACA), de bénéficier chaque année, de 2023 à 2028, d'une dotation de 30 millions d'euros indexés.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état de préparation de ce chantier d'envergure, en particulier au regard des bâtiments administratifs qui relèvent de votre tutelle ministérielle? Quelles sont les mesures déjà prises? Quelles sont les échéances de travail? Il avait été évoqué, en décembre dernier, la possibilité que le *masterplan* puisse être financé en partie par des ventes de biens immobiliers. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? Des pistes sont-elles déjà retenues dans le cadre de vos compétences?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Ce chantier d'envergure concerne tous les bâtiments de notre Fédération, à l'exception des bâtiments scolaires. Malgré son ampleur et la complexité de l'élaboration d'un tel plan, les travaux préparatoires avancent bien. Par exemple, le lancement d'un marché multiservice pour les bâtiments non scolaires est finalisé et sera prochainement présenté au gouvernement. Ce marché permettra de gagner du temps dans les marchés de services liés aux nombreux chantiers qui seront réalisés.

Concernant plus précisément les bâtiments administratifs, dont j'ai directement la charge, je tiens tout d'abord à rappeler l'objectif et la méthode. Les bâtiments administratifs devront aller au-delà des objectifs européens et régionaux de 80 kilowattheures par mètre carré (kWh/m²) par an, car d'autres secteurs ne pourront pas atteindre cette norme. Il faudra donc compenser les pertes. Nous visons donc régulièrement la norme de 50 kWh/m² par an dans les bâtiments administratifs.

Concernant la méthode, nous avons choisi de rénover le bâti existant, mais aussi de profiter du défi que représente la transition énergétique pour adapter totalement notre parc. Celui-ci n'est pas suffisamment performant sur le plan énergétique, mais il est également, dans de nombreux endroits, inadapté, voire mal situé. L'objectif est donc de créer des centres administratifs regroupant l'ensemble des sites administratifs actuels, afin d'en améliorer la visibilité, la qualité, l'accueil et les performances, et ce, dans toutes les grandes villes où la Fédération est présente, notamment à Mons, Nivelles, Liège, Namur et Bruxelles.

La préparation des chantiers de ce type est colossale. Dans un premier temps, il faut relever l'ensemble des besoins des différents services qui sont actuellement logés de manière séparée. Sur la base de ces besoins, il faut construire un projet de bâtiment permettant d'accueillir tout le monde, au regard des besoins de chacun. Ceux-ci peuvent être extrêmement variés, selon qu'il s'agit d'un service d'aide à la jeunesse (SAJ), d'une maison de justice, d'un service de fixation et liquidation du traitement du personnel enseignant (FLT). Ces services n'ont pas les mêmes besoins et il n'est pas question pour nous de réduire la qualité de l'accueil qu'ils offrent au public, notamment dans le cadre du *masterplan*, bien au contraire.

Notre administration s'est donc lancée dans un travail complexe, mais je suis optimiste. L'avancement très concret de certains projets me pousse à l'être: le centre administratif de Mons sera réceptionné avant la fin de l'actuel semestre, le marché de services du centre administratif de Nivelles est en cours de finalisation, l'appel à manifestation d'intérêt pour le centre administratif de Namur sera prochainement lancé et un marché programmatique pour le centre administratif de Bruxelles est en cours d'attribution. De nombreux chantiers sont donc lancés simultanément par l'administration, et ce, en plus de son travail de gestion du parc immobilier actuel. Je n'ai dressé que l'état d'avancement pour les bâtiments administratifs, mais tous les services travaillent et avancent. C'est toutefois aussi le cas pour les autres secteurs. Je vous invite à interroger mes collègues à ce sujet.

De manière plus générale, il est prévu de consigner les objectifs et la trajectoire précis du *masterplan* dans un arrêté qui sera présenté au gouvernement dans le courant du mois de mars. Pour le financement de ce plan, il est toujours bien prévu de réinjecter les recettes liées aux ventes ainsi que les économies réalisées grâce à une moindre consommation d'énergie ou à des locations qui seraient abandonnées.

Le projet du centre administratif de Mons est par exemple en partie financé par la vente des bâtiments qui sont actuellement occupés par nos services et qui seront vidés et vendus dès que le personnel aura intégré le nouveau centre administratif.

Lors des travaux budgétaires relatifs à notre budget initial pour l'année 2024, une provision de 30 millions d'euros par an a été constituée une première fois pour anticiper les chantiers à venir.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je vous sais de nature toujours extrêmement positive; je vous ai rarement vu vous décomposer ou être pessimiste, même quand on a évoqué des décrets qui ont parfois dû suivre un parcours particulier. Je me réjouis de constater que toutes ces choses avancent.

Vous dites que l'on va affecter les recettes obtenues grâce aux ventes des bâtiments et aux économies d'énergies. Le fait-on dossier par dossier? Ou tout l'argent est-il versé au SACA, puis distribué d'une autre manière? Comment le montage financier est-il effectué?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La revente est *a priori* inférieure au coût de l'investissement. Elle n'alimente donc pas d'autres bâtiments. Toutefois, si la recette de la vente d'un bâtiment était supérieure au réinvestissement dans cette infrastructure, elle servirait évidemment pour les autres bâtiments.

3.2 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Recrutements au sein des services de l'aide à la jeunesse (SAJ), des services de protection de la jeunesse (SPJ) et des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ)»

M. Sadik Köksal (MR). – Le 5 décembre dernier, lors des débats budgétaires, je suis intervenu sur les besoins du secteur de l'aide à la jeunesse et j'ai rappelé les moyens prévus par le gouvernement afin d'honorer les dépenses liées à la décision du 13 juillet 2023 relative au recrutement de 47 équivalents temps plein (ETP) au sein des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection de la jeunesse (SPJ), et ce, afin d'atteindre la norme dite réaliste du protocole 443 du 14 mai 2014. Cette mesure est déjà soutenue à l'ajustement budgétaire de 2023.

S'y ajoute un montant de 2 millions d'euros mobilisés dans le champ de la fonction publique, pour permettre le recrutement de 18 ETP pour les SAJ et SPJ, ainsi que de 17 ETP, éducateurs et assistants sociaux, pour épauler les équipes dans les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Au total, donc, 65 ETP supplémentaires seront mobilisés sur le terrain. Cet effort en ressources humaines au sein des SAJ et SPJ devrait permettre à la fois d'accélérer le traitement des nouveaux dossiers afin d'apporter des réponses adéquates aussi rapidement que possible et de mieux répartir la charge de travail pour plus d'efficacité, et ce, dans l'intérêt des mineurs. En étendant l'offre de prise en charge et d'accompagnement par les services, et en veillant, chaque fois que c'est possible, à assurer des réintégrations en famille, l'objectif serait de désengorger

ces services. Dans les IPPJ, le but est de soulager les équipes en place et de renforcer l'accompagnement des jeunes privés de liberté.

Ces différents recrutements devront s'opérer dans le cadre du renforcement général des effectifs du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur les procédures et le calendrier des recrutements des membres du personnel au sein des SAJ, SPJ et IPPJ? Quelles sont les échéances escomptées pour ce chantier, qui est essentiel pour ce secteur?

Au vu de la situation particulièrement complexe du secteur de l'aide à la jeunesse, des mesures ont-elles été prises pour soutenir éventuellement un allègement et une accélération des procédures? Le cas échéant, lesquelles? Des réserves de recrutement sont-elles également prévues?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Concernant l'état des lieux des procédures de recrutement et de promotion dans ce secteur, un emploi de conseiller adjoint et 26 emplois de délégué en SAJ et en SPJ ont été pourvus grâce à la stabilisation de membres du personnel qui sont passés de contrats précaires à des contrats à durée indéterminée.

Les procédures pour 6 emplois de promotion de délégué en chef sont en cours; un appel à la promotion par avancement de grade et un appel à la mobilité interne ont été ouverts concomitamment en janvier. Parmi les 14 emplois d'assistant administratif, un a été pourvu par mobilité interne, 3 membres du personnel ont été stabilisés sur un emploi définitif et un appel à candidatures sera lancé aujourd'hui pour les 10 emplois restants – les jurys sont prévus en mars.

La consultation d'une réserve de recrutement statutaire est en cours depuis le mois de janvier, en vue de pourvoir 11 emplois de délégué en SAJ et en SPJ, puisque la mobilité interne n'a pas porté ses fruits. Les procédures de sélection pour les 7 emplois de délégué de l'équipe mobile devraient commencer en mai ou en juin 2024. Un groupe de travail rédige actuellement la circulaire qui encadrera cette fonction.

Quant aux 17 emplois octroyés en vue de renforcer les IPPJ, 12 sont en finalisation et les 5 restants verront leur procédure de sélection lancée au premier trimestre de 2024.

À la suite des interpellations des organisations syndicales concernant la surcharge de travail et le manque d'effectif lié notamment aux problèmes de recrutement dans les SAJ, les SPJ et les IPPJ, la ministre de l'Aide à la jeunesse et moi-même avons demandé à l'administration de créer un groupe de travail afin de répondre

aux revendications des organisations syndicales et d'améliorer le bien-être des travailleurs en place.

Également conscients de la lourdeur des procédures de recrutement, les services de l'administration travaillent depuis plusieurs mois à leur allègement. Depuis le 1^{er} janvier 2024, un protocole de collaboration a été établi entre l'Inspection des finances (IF) et moi-même, en qualité de ministre du Budget et de la Fonction publique, afin de simplifier les dites procédures. Ce protocole prévoit que l'IF exerce désormais un contrôle *a posteriori* par voie de sondage périodique sur certains dossiers, sur la base de rapports transmis par la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGSPRH).

De plus, une réflexion a lieu au sein de l'administration générale afin de mutualiser les procédures de recrutement de manière plus structurelle pour des fonctions communes, ou en faisant des appels à la mobilité interne, et les consultations de réserve de recrutement statutaire conjointement, ce qui ferait gagner au moins dix jours.

Enfin, il existe également des réserves de recrutement statutaire utilisées pour pourvoir les emplois de travailleur social en SAJ et en SPJ, d'éducateur spécialisé en IPPJ et de conseiller adjoint ou de directeur adjoint. De plus, une réserve de recrutement contractuel de délégué en SAJ et en SPJ a été constituée afin de ne pas devoir relancer toute la procédure de sélection lorsqu'un emploi se libère.

M. Sadik Köksal (MR). – Je constate qu'il existe une démarche visant à stabiliser les effectifs, ce qui est très important dans ce secteur. En effet, de nombreuses personnes, découragées par le peu de perspectives qui leur sont offertes sur le long terme, changeaient malheureusement de métier ou allaient voir ailleurs. Dès lors, il est très sain de chercher à stabiliser les équipes et d'encourager les mobilités internes afin de renforcer les services.

Je retiens également que l'administration travaille à l'allègement et à la simplification des procédures de recrutement. J'imagine que cela aura des effets très positifs sur le long terme.

Par ailleurs, la rotation du personnel est importante et si les personnes placées dans une réserve de recrutement ont entretemps trouvé un travail, la liste des candidats potentiels se vide assez rapidement. Le profil exigé dans ce secteur est également demandé dans des services externes à l'administration. Plus les personnes entreront tôt en fonction, plus vite les services seront allégés pour apporter une aide primordiale aux enfants en danger que nous devons prendre en charge.

3.3 Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Précarité menstruelle dans l'enseignement supérieur»

Mme Sophie Mengoni (PS). – La précarité étudiante ne cesse de s'accroître en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle prend des formes diverses et la précarité menstruelle en fait partie.

Les règles occupent une part importante de la vie des femmes et elles ont un coût. Une personne menstruée doit dépenser en moyenne entre 10 et 12 euros par mois, soit un budget d'environ 120 à 144 euros par an. Sur toute une vie, le coût s'élèverait à quelque 23 500 euros. Avec des moyens financiers déjà faibles, avoir ses règles coûte cher.

La Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPHC) a décidé de lutter contre la précarité menstruelle de ses 10 000 étudiants en assurant la gratuité des protections hygiéniques et en organisant leur mise à disposition gratuite sur les dix implantations que compte la haute école. Sur chacun de ces campus, il sera désormais possible de trouver, en cas de nécessité, le moyen de se protéger, et ce, gratuitement.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu vent de ce projet? Une telle initiative existe-t-elle dans d'autres établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment promouvoir les projets de ce type?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'ai effectivement pris connaissance de ce beau projet et je me suis rendu à la HEPHC à l'occasion de son lancement. L'initiative est très intéressante et s'inscrit dans les projets liés à la lutte contre la précarité menstruelle, que nous menons avec l'ASBL BruZelle.

Les établissements d'enseignement supérieur collaborent régulièrement avec cette ASBL qui propose des services de collecte et de distribution gratuite de produits menstruels, de sensibilisation à la précarité menstruelle, d'éducation à la santé menstruelle et de déconstruction du tabou autour des règles.

Ainsi, BruZelle a vu son nombre de demandes de la part des hautes écoles et des universités augmenter en 2022. L'ASBL a répondu positivement en impliquant davantage les élèves et les professeurs, ainsi qu'en intégrant les distributions dans un projet plus large de sensibilisation des élèves et du personnel encadrant à la précarité menstruelle.

BruZelle est d'ailleurs venu présenter ses actions à la Commission «Genre» en enseignement supérieur (CoGES) de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Lors de ces échanges, les établissements présents ont débattu sur la problématique de la précarité et de la sécurité menstruelles au sein de leurs institutions. La Haute École en Hainaut (HEH) et la Haute École Lucia de

Brouckère (HELdB) ont installé des distributeurs de protections hygiéniques. La HELdB distribue également des trousseaux confectionnés par l'ASBL BruZelle.

Enfin, concernant la promotion des projets de ce type, outre le travail mené par BruZelle, il serait intéressant d'impliquer et de sensibiliser les pouvoirs organisateurs, comme les provinces notamment.

Mme Sophie Mengoni (PS). – Je me réjouis que cette belle initiative soit diffusée dans le reste de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La précarité menstruelle est une réalité qui touche la moitié de la population étudiante. Je salue encore une fois ce projet créé par une équipe pédagogique très dynamique.

3.4 Question de Mme Marie Borsu, intitulée «Soutenir l'agriculture locale par l'école»

Mme Marie Borsu (Ecolo). – Ces dernières semaines ont remis en lumière le mal-être qui traverse l'ensemble du secteur agricole en Europe. Dans cette équation se mêlent les trajectoires économiques de l'Union européenne dans le marché mondial, la difficile et nécessaire transition d'une forme d'agriculture industrialisée vers un modèle plus soutenable, mais également le soutien à apporter à une production agricole locale.

Les consommateurs sont partout, depuis les achats de denrées alimentaires domestiques jusqu'à la restauration massive d'entreprise. À cet égard, tous les échelons portent une part de la destinée de l'agriculture locale et raisonnée en Belgique.

À ce titre, l'école joue un rôle de premier ordre. Elle est un lieu d'apprentissage et de pratique, dès lors qu'elle assure chaque jour des repas pour des milliers d'enfants et d'adolescents. Pour l'alimentation comme pour beaucoup de chantiers d'avenir, l'école est le premier maillon d'une révolution des pratiques et des comportements. Elle peut et elle doit endosser ce rôle d'avenir, en offrant une nourriture saine et de qualité, en s'insérant dans son environnement direct, en soutenant les producteurs locaux, en s'intégrant dans les circuits courts et en étant plus proche des personnes qui nous nourrissent au quotidien.

Cette révolution des pratiques est déjà en marche. J'en veux pour preuve l'exemple de cantines collectives responsables qui font l'interface entre les écoles et des producteurs wallons. De la ferme à l'école, ce qui est bon pour les enfants est bon pour nos agriculteurs. Cela représente un défi important pour tous les acteurs de la chaîne.

Grâce à différents appels à projets intégrant des critères de durabilité pour une alimentation saine, le gouvernement avait pu soutenir certains établissements dans cette transition dans l'enseignement à encadrement différencié. C'était l'appel à projets «Repas gratuits». Plus récemment, le Parlement a eu l'occasion de discuter et d'approuver la refonte de ce dispositif à travers le décret relatif au

financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française. Ce décret pérennise l'accès à ces repas gratuits dans les écoles accueillant des publics précaires, et ce, en associant cette mesure à des exigences en termes de santé et de responsabilité écologique et environnementale. C'est une avancée que nous avons saluée. Partant, nous nous réjouissons qu'elle soit entrée en vigueur en début d'année.

Monsieur le Ministre, nous devons toutes et tous veiller à ce que ces politiques publiques assurent une vision crédible et pertinente de la transition écologique. Nous sommes aux prémices d'un changement de culture qu'il nous faut opérer plus largement et nous devons être attentifs à ce que nous semons les bonnes graines au bon endroit. Le décret que j'ai cité n'est en effet qu'un premier pas pour garantir à toutes les écolières et tous les écoliers d'avoir accès à un repas de qualité, équilibré, issu principalement de circuits courts, faisant la part belle au végétal et respectant strictement les recommandations nutritionnelles. Dorénavant, cette garantie vaut pour toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2020, vous exposiez à mon collègue, Calvin Soiresse Njall, les grands traits de l'enquête quantitative relative aux cantines scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette enquête a donné lieu à certains constats, notamment la difficulté pour certains établissements de s'insérer dans des circuits courts et d'offrir une alimentation issue de l'agriculture biologique. Quel suivi avez-vous réservé à ce constat? Quelles mesures ont-elles permis de soutenir des projets de transition de cantines vers une alimentation biologique et locale?

Un des angles morts de l'étude concerne la motivation des parents. Or, il est important de tisser un partenariat constructif avec les familles dans le milieu scolaire. Quelles initiatives ont-elles déjà été entreprises dans l'objectif de sensibiliser les parents à cette problématique?

Enfin, à l'issue des appels visant à proposer des repas gratuits, vous avez précisé que le dispositif prévoyait que le pouvoir organisateur doit remettre un rapport d'activité à la Direction du développement durable. Quel est le suivi effectué auprès des écoles et cantines porteuses des projets? Une évaluation a-t-elle été menée pour identifier d'éventuelles corrections à envisager dans le décret?

Pour finir, les annexes au décret définissent les critères de sélection pour les écoles candidates. Par exemple, d'après un des critères, une cantine candidate doit se fournir directement chez un producteur local. Cependant, ce dernier terme est flou. Quelles sont les garanties de valorisation des petits producteurs dans le cadre de ce décret? Comment éviter de galvauder la notion de produit local? En effet, cette notion offre aux producteurs mobilisés ces dernières semaines un espace de visibilité.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, je souhaite tout d'abord rappeler mon soutien plein et entier aux revendications de nos agriculteurs.

Entre 2020 et 2022, la ministre Désir et moi-même avons lancé des appels à projets pour soutenir le développement de projets liés à une alimentation équilibrée dans les écoles fondamentales. Ces appels à projets visaient plusieurs objectifs: premièrement, faire accompagner, par des opérateurs associatifs, des établissements scolaires de l'enseignement fondamental pour la mise en œuvre d'un modèle de cantine durable; deuxièmement, faire accompagner des écoles primaires pour l'intégration de l'alimentation saine dans une réflexion collective concernant la préparation de leçons; troisièmement, faire accompagner des établissements scolaires dans une action de sensibilisation à l'alimentation saine et durable qui pouvait aussi s'adresser aux parents.

Par ailleurs, au travers de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable, le travail de sensibilisation à des attitudes alimentaires saines dans les écoles se poursuit de façon structurelle à l'égard de toutes les écoles par d'autres moyens. Ainsi, nombre de ressources sont proposées et actualisées, notamment les outils de promotion pour une alimentation saine et durable disponibles sur le site www.enseignement.be.

De plus, une circulaire vient d'être transmise aux établissements scolaires les informant de l'actualisation du cahier spécial des charges pour le marché des cuisines de collectivités d'enfants. Dans ce document, les conseils pour une alimentation saine ont été renforcés.

Le décret relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française prévoit que les écoles complètent le dispositif des repas complets par des activités éducatives destinées aux élèves ou aux parents.

Les rapports d'activités, ainsi que les deux études menées par le ministère, ont été analysés et utilisés dans le cadre de la rédaction du décret «Cantines gratuites».

Le décret est très clair concernant la notion de produit local: «L'alimentation locale doit être entendue comme une alimentation résultant d'une filière rapprochant transformateurs, distributeurs et consommateurs au sein d'un même territoire.»

Enfin, le décret prévoit qu'à partir du 1^{er} septembre 2028, les cantines des écoles devront soit être labellisées «*Good Food*» pour les écoles et implantations situées

à Bruxelles ou «*Green Deal* cantines durables» pour les écoles situées dans les régions de langue française, soit avoir recours au cahier spécial des charges des repas complets sains et durables pour les collectivités d'enfants, et ce, en plus des annexes que vous mentionnez. Le recours aux labellisations et au cahier spécial des charges dont les critères sont précis permettra également d'éviter de galvauder la notion de produit local.

Mme Marie Borsu (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'enjeu est de taille. Nous faisons face à des défis majeurs. Il faut sortir d'un modèle qui épuise la terre et les humains et il faut en construire un nouveau qui respecte le vivant, la biodiversité et les travailleurs de la terre. De ce fait, il faut assurer la juste rémunération des agriculteurs. Il faut prendre soin de la terre qui nous nourrit et qui devra nourrir les générations futures. Il faut aussi faire en sorte que l'alimentation devienne un objet pédagogique afin de reconnecter les enfants à leur environnement. Nos jeunes réclament un monde qui a du sens.

Le principal levier de la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'école. Il faut identifier les freins et essayer de les dépasser. Je suis ravie que vous fixiez un horizon proche, à savoir 2028, pour une labellisation plus généralisée et pour le recours au cahier spécial des charges. Poursuivons dans cette direction, amplifions le mouvement et construisons un monde plus durable pour nos jeunes et nos agriculteurs!

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Nicole Bomele Nketo à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Bien-être du personnel administratif et ouvrier des écoles (PAPO) au sein des établissements supérieurs du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h40.*